

Danstar Ferment Ag / Lallemand Plant care

P.O. Box 188726, Sacramento, 95818, California, ÉTATS-UNIS

Code client : 158309

## **RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION DOCUMENTAIRE**

**Date d'émission : 24 février 2023**

**Date d'expiration : 4 avril 2024**

Madame/Monsieur,

Ecocert Canada a revu la formulation du/ des produit(s) listé(s) en annexe afin de déterminer leur conformité aux normes biologiques canadiennes (CAN/CGSB-32.310 et CAN/CGSB-32.311).

ECOCERT CANADA a vérifié que tous les ingrédients figurent dans les sections applicables des Listes des Substances Permisses (CAN/CGSB-32.311) et sont conformes à toutes les restrictions concernant leur composition et méthode de production.

ECOCERT CANADA a également vérifié que les méthodes de production du/ des produit(s) ainsi que ses/ leurs ingrédients sont conformes à l'article 1.4, 1.5 et à l'article 6.4.4 de CAN/CGSB-32.310.

Lorsque des restrictions d'utilisation sont inscrites aux listes, celles-ci sont indiquées dans le tableau en annexe.

Nous vous rappelons qu'il **n'est pas permis** de faire référence à ECOCERT CANADA sur les étiquettes et supports promotionnels de ces produits.

Ce document est valide jusqu'à sa date d'expiration. Une nouvelle évaluation est requise annuellement.

**Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d'utiliser les intrants.**

Cordialement,



**Etienne Nadeau**

**Chef de service – Certification biologique Canada**

Danstar Ferment Ag / Lallemand Plant care

P.O. Box 188726, Sacramento, 95818, California, ÉTATS-UNIS

Code client : 158309

**ANNEXE**

**Date d'émission : 24 février 2023**

**Date d'expiration : 4 avril 2024**

Intrant(s)	Section applicable CAN-CGSB 32.311	Restriction	Marque de commerce
BIOPROTECTOR ADD-IT	4.2 - Substances utilisées en production végétale. Colonne 2 - Auxiliaires	Ne peut être utilisé seul. Ne peut être utilisé qu'avec les substances énumérées dans la colonne 2 du Tableau 4.2 – Substances utilisées en production végétale. Doit être utilisé conformément aux instructions du fabricant.	Danstar Ferment Ag / Lallemand Plant care
BLUESTIM®	4.2 - Substances utilisées en production végétale. Colonne 2 - Auxiliaires	Pour le contrôle des organismes nuisibles (ex., maladies, mauvaises herbes et insectes)	Danstar Ferment Ag / Lallemand Plant care
LALFIX TOURBE POIS ET LENTILLES	4.2 - Substances utilisées en production végétale. Colonne 2 - Auxiliaires		Danstar Ferment Ag / Lallemand Plant care
LALFIX TOURBE SOYA	4.2 - Substances utilisées en production végétale. Colonne 2 - Auxiliaires		Danstar Ferment Ag / Lallemand Plant care
LALRISE VITA	4.2 - Substances utilisées en production végétale. Colonne 1 - Nutrition		Danstar Ferment Ag / Lallemand Plant care
LALSTIM OSMO	4.2 - Substances utilisées en production végétale. Colonne 2 - Auxiliaires	Pour le contrôle des organismes nuisibles (ex., maladies, mauvaises herbes et insectes)	Danstar Ferment Ag / Lallemand Plant care

Danstar Ferment Ag / Lallemand Plant care

P.O. Box 188726, Sacramento, 95818, California, ÉTATS-UNIS

Code client : 158309

**ANNEXE**

**Date d'émission : 24 février 2023**

**Date d'expiration : 4 avril 2024**

<p>Mycostop biofongicide (LPA/PCPA #26265)</p>	<p>4.2 - Substances utilisées en production végétale. Colonne 2 - Auxiliaires</p>	<p>Les produits phytosanitaires doivent être utilisés dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire biologique intégré. Ils ne doivent pas constituer la principale méthode de lutte antiparasitaire du programme de lutte. Les substances les moins toxiques doivent être utilisées de façon à minimiser les perturbations écologiques. Toutes les restrictions et les directives sur l'étiquetage doivent être suivies, y compris les restrictions concernant les cultures, les animaux d'élevage, les organismes nuisibles cibles, les mesures de sécurité, les délais d'application avant récolte et le retour au champ des travailleurs.</p>	<p>Danstar Ferment Ag / Lallemand Plant care</p>
<p>Prestop (LPA/PCPA # 28820)</p>	<p>4.2 - Substances utilisées en production végétale. Colonne 2 - Auxiliaires</p>	<p>Les produits phytosanitaires doivent être utilisés dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire biologique intégré. Ils ne doivent pas constituer la principale méthode de lutte antiparasitaire du programme de lutte. Les substances les moins toxiques doivent être utilisées de façon à minimiser les perturbations écologiques. Toutes les restrictions et les directives sur l'étiquetage doivent être suivies, y compris les restrictions concernant les cultures, les animaux d'élevage, les organismes nuisibles cibles, les mesures de sécurité, les délais d'application avant récolte et le retour au champ des travailleurs.</p>	<p>Danstar Ferment Ag / Lallemand Plant care</p>

Danstar Ferment Ag / Lallemand Plant care

P.O. Box 188726, Sacramento, 95818, California, ÉTATS-UNIS

Code client : 158309

**ANNEXE**

**Date d'émission : 24 février 2023**

**Date d'expiration : 4 avril 2024**

<p>PRESTOP® WG (LPA/PCPA #32404)</p>	<p>4.2 - Substances utilisées en production végétale. Colonne 2 - Auxiliaires</p>	<p>Les produits phytosanitaires doivent être utilisés dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire biologique intégré. Ils ne doivent pas constituer la principale méthode de lutte antiparasitaire du programme de lutte. Les substances les moins toxiques doivent être utilisées de façon à minimiser les perturbations écologiques. Toutes les restrictions et les directives sur l'étiquetage doivent être suivies, y compris les restrictions concernant les cultures, les animaux d' élevage, les organismes nuisibles cibles, les mesures de sécurité, les délais d'application avant récolte et le retour au champ des travailleurs.</p>	<p>Danstar Ferment Ag / Lallemand Plant care</p>
--	---	--	--

Cette annexe n'est pas valide sans la lettre d'évaluation l'accompagnant émise pour **Danstar Ferment Ag / Lallemand Plant care**, datant du **24 février 2023**.

**Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d'utiliser les intrants.**